

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **LE 2 DÉCEMBRE 2025, À 8 H 30.**

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Demandes verbales**
- 4. 9427-2572 Québec inc. contre Ville de Notre-Dame-des-Prairies - dossiers C.S : 705-17-011467-246 et C.Q. : 705-22-023357-245 - transaction - autorisation de signature**
- 5. Demande de transfert et de sous-traitance du contrat de déneigement des voies publiques - modification**
- 6. Levée de la séance**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, maire
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Sylvain Ste-Marie, conseiller, quartier Riverain
monsieur Sylvain Picard, conseiller, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participant également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. Ouverture de la séance

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 8 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Sylvain Ste-Marie et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. Demandes verbales

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. 9427-2572 Québec inc. contre Ville de Notre-Dame-des-Prairies - dossiers C.S : 705-17-011467-246 et C.Q. : 705-22-023357-245 - transaction - autorisation de signature

ATTENDU les dossiers opposant la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à 9427-2572 Québec inc. et portant les numéros de Cour 705-17-011467-246 et 705-22-023357-245;

ATTENDU QUE les parties désirent mettre un terme aux litiges susmentionnés et régler les dossiers à l'amiable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de procéder à la signature d'un acte de transaction afin de mettre fin aux litiges avec 9427-2572 Québec inc., tel acte étant joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville se désiste de son recours dans le dossier portant le numéro 705-22-023357-245 et de sa demande reconventionnelle dans le dossier portant le numéro 705-17-011467-246 conditionnellement à la bonne exécution de ce qui est prévu dans la transaction;

QU'en contrepartie du paiement de la somme convenue et du désistement de 9427-2572 Québec inc. de son recours dans le dossier portant le numéro 705-17-011467-246, la Ville donne quittance complète et définitive de toute réclamation de quelque nature que ce soit, passée, présente ou future, reliée directement ou indirectement aux faits allégués dans les procédures déposées dans les dossiers de cour portant les numéros 705-22-023357-245 et 705-17-011467-246;

QUE madame Suzanne Dauphin, maire, ou, en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de transaction et tout document donnant plein effet à la présente résolution;

D'autoriser Me Patricia Charette, notaire, à procéder au bénéfice de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au transfert des sommes détenues dans son compte en fidéicommis au plus tard le 8 décembre 2025.

5. Demande de transfert et de sous-traitance du contrat de déneigement des voies publiques - modification

ATTENDU QUE la résolution 545-11-2025 adoptée à la séance du 24 novembre 2025 prévoyait le transfert du contrat de déblaiement et déneigement des voies publiques du territoire à l'entreprise Déneigement Moka inc. et l'exécution en sous-traitance par Les Entreprises René Vincent inc.;

ATTENDU QUE, contrairement au libellé de l'article C-15 du devis d'appel d'offres, Construction Moka inc. ne demeurera pas responsable de tout acte ou omission de Déneigement Moka inc., ni n'assumera l'entièr responsabilité des travaux exécutés par cette dernière, puisque cette responsabilité incombera dorénavant à Déneigement Moka inc. à compter de la signature de l'acte de cession de contrat;

ATTENDU QU'un avenant au devis d'appel d'offres sera nécessaire afin de modifier son article C-15;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'il soit entendu que Déneigement Moka inc. demeurera responsable de tout acte ou omission de ses sous-traitants, ainsi que des travaux exécutés par eux, tel que le prévoit les dispositions du contrat;

QUE soit mandatée la firme Bélanger Sauvé pour la rédaction de l'acte de cession de contrat et l'avenant au Cahier des charges générales numéro NDP-2025-11 concernant la clause C-15 de la section 4 « Clauses administratives »;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou, en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, maire suppléant, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de cession de contrat ainsi que l'avenant au Cahier des charges générales numéro NDP-2025-11 concernant la clause C-15 de la section 4 « Clauses administratives ».

6. Levée de la séance

IL est proposé par monsieur Sylvain Ste-Marie, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 8 h 34.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques
et greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse